



Classe Concours 2022-2023

La classe concours s'adresse à toutes les élèves de l'association de 8 à 25 ans ayant minimum 2 ans de danse, passionnées et motivées par une pratique de la danse. Un moral fort, ne craignant pas de se remettre en question afin de progresser. Humilité, enthousiasme, ouverture d'esprit et rigueur ! Un investissement personnel et un esprit d'équipe sera de rigueur.

L'AUDITION AURA LIEU LE SAMEDI 17 SEPTEMBRE 2022.

Des professeurs diplômés d'état n'appartenant pas à l'ASCM Em'Art Danse seront présents avec votre professeur lors de l'audition afin d'apporter un regard neuf sur les prestations de chacune et juger en toute impartialité. Vous auditionnerez pour des concours en SOLO. Les résultats seront donnés le jour même. L'ordre de passage sera établi ultérieurement.

Dernier jour des inscriptions à l'audition MERCREDI 14/09/2022.

EPREUVE DE L'AUDITION (10 min)

- Une variation personnelle préparée, d'une durée de 1,15 à 2 minutes maximum
- Un entretien avec le jury.

Une participation de 150€ sera demandée lors de l'intégration à la classe concours (frais d'adhésion à la Confédération Nationale de Danse 15€ et inscriptions aux différents concours 30€ par danseuses).

LES FAMILLES AURONT A LEUR CHARGE :

- Les tenues, les frais de déplacements, d'hébergement, les frais d'inscriptions au concours national et international, 30€ par passage. Prévoir un chéquier le jour des concours en cas de sélection.
- Les MASTERCLASS : deux fois par trimestre, des professeurs et/ou chorégraphes invités, donneront un cours de 2h le samedi de 17h à 19h, afin de vous perfectionner et vous ouvrir à tous les styles. Une participation de 10€ sera demandée par masterclass, ces cours étant principalement mis en place pour la classe concours, la présence de ses élèves est vivement conseillée à chaque classe.

Samedi 1^{er} Octobre : MASTERCLASS dirigée par FRANK ASHLEY de 17h à 18h30

IMPORTANT : Les répétitions auront lieu TOUS les SAMEDIS APRES-MIDI DES LE 1^{er} OCTOBRE 2022, les plannings vous seront communiqués après le choix des chorégraphies imposées.

Attention, l'école pourra décider de désinscrire un élève en cas d'absences répétées et non justifiées aux répétitions ! Pour l'inscription à l'audition et renseignements supplémentaires, merci de vous rapprocher de votre professeur.